

SELARL D'AVOCATS ROUILLOT - GAMBINI

Jean-Claude ROUILLOT

Avocat Honoraire

Maxime ROUILLOT

Membre du Conseil de l'Ordre
Barreau de Nice

Franck GAMBINI

Membre du Conseil de l'Ordre
Barreau de Grasse
Avocats Associés

Cabinet Nice

Villa Tyndaris
12 Bd Carabacel
06046 Nice Cédex 1
T. 04 93 80 48 03
F. 04 93 62 41 58
Case Nice 144

Cabinet Grasse

Résidence Porte Neuve – bat H
4 avenue Alphonse Morel
06130 GRASSE
Case Grasse 299

Henri CHARLES

*Avocat Honoraire
Ancien Bâtonnier de l'Ordre*

Claudine VALVO-GASTALDI

*Spécialiste en droit des personnes
et en droit économique
Avocat au Barreau de Nice*

Sophie BERLIOZ

Clément DIAZ
Pauline GADD
Laura AGNETTI
Joy PESIGOT
Avocats au Barreau de Nice

Correspondants Organiques

Agnès LASKAR

Avocat à la Cour
11bis rue Alfred de Vigny
75017 Paris

Mailys LARMET

Avocat à la Cour
4 rue du Petit Saint-Esprit
13100 Aix en Provence

QUESTIONNAIRE A RETOURNER A :

⇒ **Maître Maxime ROUILLOT**, membre de la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, Avocat associé au Barreau de NICE y demeurant 12, boulevard Carabacel (06000).

SYNDIC DE L'IMMEUBLE :

Le cabinet CITYA NICE, 18 rue de l'Hôtel des Postes à NICE (06000).

IMMEUBLE :

⇒ Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à Nice (06) 6 bis avenue Durante, cadastré section LA n° 62 pour 1a 58ca,

DESIGNATION DETAILLEE

LOT NUMERO VINGT QUATRE (lot 24)

Un appartement portant le numéro 12 au quatrième étage dudit immeuble composé de:

► Deux pièces, une cuisine, salle de bains et WC

Et les 4/100èmes des parties communes générales.

APPARTENANT A :

VENDEUR :

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 6 BIS AVENUE DURANTE, sis à NICE (06000) 6 Bis Avenue Durante, représenté par son syndic en exercice, la société CITYA NICE, SARL au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS NICE sous le n° 348 155 219 dont le siège social est situé à NICE (06000), 18 rue Hôtel des Postes, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

En vertu d'un Procès-verbal d'Assemblée Générale en date du 25 mars 2022

Prière à Monsieur le Syndic, de bien vouloir retourner à la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, Société d'avocats inscrite aux Barreaux de NICE et GRASSE, dont le siège social est 12 Boulevard Carabacel (06000) NICE, représenté par Maître Maxime ROUILLOT, avocat au Barreau de NICE, le questionnaire suivant :

- 1- A-t'il été fait appel depuis le 7 février 1953 au fonds national d'Amélioration de l'habitat en ce qui concerne les biens dont la vente est projetée ?

NON

2- Un organisme financier a-t'il, pour ces mêmes biens, consenti un prêt destiné à financer les travaux ? dans l'affirmative :

NON

- Nom de l'organisme :

- Quel en est le solde à ce jour :

3- Certains travaux importants ont-ils été votés par l'Assemblée des Copropriétaires et non encore exécutés ?

NON

4- Auprès de quelle Compagnie l'immeuble est-il assuré contre l'incendie, n° de Police, sa durée, montant de l'assurance ?

GENERALI

N° police AT546184

Date d'effet 25/04/2022

5- Quel est le montant du fonds de roulement actuellement détenu par vous pour les dépenses courantes de copropriété en ce qui concerne les lots dont la vente est poursuivie.

443,17 €

6- Quel est le montant des charges dû par à la copropriété ?

appel de Fonds Trimestriel
du 01/04/20 au 31/12/22 6535,29

appel Fonds Alur
du 01/04/20 - 31/12/22 231,00

Frais contentieux avocat... 6438,62

Factures privées 237,80

Total

13442,71

7- Quel est le montant des charges annuelles par lot ?

provisions annuelles 2022 2517,81 €

+ provisions Fonds Alur 2022 84,00 €

2601,81

FAIT A : NICE
LE : 28/10/2022



CITYA NICE
18 rue de l'Hôtel des Postes
BP 1697 - 06012 NICE CEDEX 1
Tél : 04 93 850 850 - www.citya.com
SARL au capital social de 1 000 000 euros
RCS de Nice 348 155 219
CPI n° 0605 2016 000 010 907 - Garantie financière : GALIAN